

Zeitschrift: Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique
Herausgeber: Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique
Band: 24 (2012)
Heft: 93

Artikel: "La note rend la procédure moins transparente"
Autor: Hafner, Urs / Reinhart, Martin
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-970896>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



« La note rend la procédure moins transparente »

fois pas être mauvaise de façon permanente, car la communauté scientifique s'insurgerait.

Qu'est-ce qu'une bonne et une mauvaise évaluation par les pairs ?

Je suis incapable de le dire. La procédure s'est formalisée après la Deuxième Guerre mondiale. Le modèle actuel prévoit trois experts de la discipline et une décision à la majorité. Auparavant, dans certaines revues, une grosse pointure du domaine décidait seule de la publication d'un article.

Pourquoi cette formalisation ?

L'Etat investit beaucoup plus d'argent dans la recherche et la science qu'à l'époque où il existait une sorte de contrat social. Les pouvoirs publics disaient alors : « Nous finançons la science, nous la laissons faire, car nous n'y comprenons rien, et nous voyons ce qu'il en ressort de positif et d'utile pour la collectivité. »

Dans les années 1970, le public a résilié ce contrat. Aujourd'hui, la science doit sans cesse justifier ce qu'elle fait. D'où la professionnalisation de l'encouragement de la recherche et la formalisation de l'évaluation par les pairs. Elles accélèrent la procédure et permettent de rendre des comptes, car les notes parlent un langage clair. Le public doit cependant aussi être prêt à assumer l'augmentation des frais administratifs. Les fonds alloués sont plus importants, mais une partie d'entre eux sont utilisés pour le contrôle.

Cette formalisation fait-elle avancer la science ?

Difficile à dire. Dans le système scientifique, l'évaluation par les pairs est omniprésente : elle décide des publications, de l'encouragement de la recherche, de l'attribution des postes, etc. Impossible d'imaginer un système fonctionnant sans elle. L'un des problèmes de sa formalisation, c'est que l'objet qu'elle évalue, la

L'évaluation par les pairs ne fonctionne pas selon des critères rationnels. Mais elle garantit la bonne marche du système scientifique, affirme le sociologue Martin Reinhart.

Propos recueillis par Urs Hafner. Photo: Derek Li Wan Po

Martin Reinhart, dans le monde scientifique, l'évaluation par les pairs a un statut de fétiche : la recherche qu'elle approuve est bonne, celle qu'elle rejette est mauvaise. Cette méthode permet-elle à la communauté des chercheurs d'écartier les incertitudes liées à l'évaluation de la recherche ?

Je ne parlerais pas de fétiche, même si, pour l'encouragement de la recherche, l'évaluation par les pairs est une tâche presque impossible : croire le requérant qui promet une nouvelle découverte dans

un domaine inconnu. La procédure existe depuis plus de trois siècles et demi, dans toutes les disciplines et toutes les nations. Cette constance surprend, pour un champ comme celui des sciences, en perpétuelle évolution et qui se caractérise par la nouveauté de ses découvertes. Indépendamment de sa qualité, la procédure confère automatiquement une validité aux objets qu'elle accepte. L'évaluation par les pairs, même mauvaise, est dotée d'un grand pouvoir social. Elle ne peut toute-

science, aspire à la nouveauté et est donc difficile à formaliser.

Dans l'idéal, la science devrait fonctionner à l'abri de toute domination : qui possède les meilleurs arguments doit passer devant, et non pas celui qui a le plus de pouvoir. L'évaluation par les pairs satisfait-elle ces exigences ?

En partie. Tout le monde ne peut pas siéger dans un comité. D'habitude, il s'agit de personnes qui se sont imposées comme des figures incontournables dans leur spécialité, qui ont une bonne réputation et une importante liste de publications : de vieux messieurs, en somme. Ce qui ne signifie pas qu'ils ne prennent pas des décisions rationnelles.

Ont-ils tendance à refuser les projets qui contredisent l'orientation de leurs travaux, et donc à empêcher l'innovation ?

Il n'existe pas de preuve empirique de ce conservatisme, même si certains lauréats de prix Nobel ont eu des difficultés à passer le processus de l'évaluation par les pairs, car personne ne comprenait la nouveauté de leur travail. Que des spécialistes confirmés ne soient pas prêts à jeter par-dessus bord ce qu'ils considèrent comme juste est compréhensible. L'évaluation par les pairs assure l'équilibre entre l'ancien et le nouveau, ce qui est nécessaire à la stabilité du système.

En sciences humaines, nombreux sont ceux qui réagissent avec scepticisme à l'évaluation par les pairs.

C'est aller un peu vite que d'affirmer que les chercheurs en sciences naturelles acceptent sans broncher qu'un expert ins-

critve des notes sur un formulaire, calcule la moyenne et attribue une appréciation globale à leur travail. Cela parce qu'une telle façon de produire de l'objectivité correspondrait à leur quotidien, contrairement aux chercheurs en sciences humaines qui travailleraient avec des textes en interrelation, des arguments et une esthétique... Voilà quinze ans, les procédures d'expertise en biologie et en médecine n'étaient pas basées sur des formulaires standardisés mais sur des textes rédigés librement. Et aujourd'hui encore, c'est parfois le cas.

« Certains lauréats de prix Nobel ont eu des difficultés à passer le processus de l'évaluation par les pairs. »

Un texte rend-il mieux compte de la complexité d'un projet de recherche ?

Pas forcément. Une note peut concentrer une part importante du savoir de l'expert, ce qui réduit la complexité. Mais la note diminue aussi le caractère compréhensible de la procédure et sa transparence.

Vous avez étudié l'évaluation par les pairs du FNS en biologie et en médecine, et donc peut-être mis la main sur des documents explosifs. Avez-vous eu des difficultés à obtenir une autorisation ?

Etonnamment, non. Nous avons d'abord tenté notre chance auprès de grandes revues scientifiques, sans réussir à aller au-delà de leurs antichambres. Les dossiers du FNS, eux, font partie des Archives fédérales et sont donc accessibles à certaines conditions.

Vous étiez financé par le FNS pour examiner l'évaluation par les pairs en son sein, et maintenant, je vous interroge pour le magazine de la recherche du FNS sur vos résultats... Je suppose que ceux-ci montrent que tout est en ordre au FNS ...

(Rires.) Le FNS n'a jamais tenté de nous influencer. Il n'a même pas signalé d'intérêt particulier pour nos conclusions. Nous avons pu travailler en paix. Nos résultats révèlent qu'au FNS, l'encouragement de la recherche en médecine et en biologie

Evaluation par les pairs

L'évaluation par les pairs est une procédure par laquelle les sciences s'autocontrôlent. Des experts – tous de la même spécialité – examinent de manière anonyme les requêtes et les articles qui leur sont soumis, et décident de l'attribution des fonds, respectivement des publications.

ne favorise ni certaines universités, ni certaines régions linguistiques, ni les hommes, ni aucun autre groupe. Cet aspect est positif.

Mais nous avons aussi mis en évidence un fait qui vaut pour toute évaluation par les pairs : elle ne fonctionne pas selon des critères strictement rationnels. Elle assure aussi un rééquilibrage entre la production d'un savoir fondé et les nécessités sociales du système scientifique. Elle sert donc à l'autorégulation du système, à la répartition du pouvoir, à l'atténuation des conflits. Cette double fonction vient du fait qu'il s'agit d'un processus collaboratif, auquel participent plusieurs experts.

Trois paires d'yeux valent mieux qu'une.

Voilà pour l'avantage. L'inconvénient réside dans la division du travail et l'allongement des délais. Cela signifie que chaque expert examine différentes parties, et non qu'un ou deux experts vérifient l'ensemble du travail. Le premier compte sur le second et inversement : ils perdent de vue l'ensemble.

L'évaluation par les pairs existe aussi bien dans les démocraties libérales que dans les systèmes autoritaires. Peut-elle se maintenir partout ?

A la fin du XXe siècle, la sociologie des sciences postulait qu'une science moderne, vérifiable par tous, fonctionnant indépendamment de personnalités concrètes et communiquant ouvertement, avait besoin d'une démocratie au sens contemporain du terme pour s'épanouir. Cette hypothèse est irréalistique. En Chine, le système scientifique est très performant. L'évaluation formalisée par les pairs semble suffisamment souple pour être utilisée universellement, aussi à des fins autres que scientifiques. C'est sa force et sa faiblesse. ■

Martin Reinhart

Martin Reinhart est sociologue et travaille dans le cadre du programme d'études sur les sciences de l'Université de Bâle. Dès l'automne 2012, il sera professeur junior à l'Université Humboldt de Berlin. Sa thèse de doctorat « Soziologie und Epistemologie des Peer Review. Forschungsförderung im Schweizerischen Nationalfonds » [Sociologie et épistémologie de l'évaluation par les pairs. Encouragement de la recherche au Fonds national suisse] paraît ces jours aux éditions Nomos.